

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 10 NOVEMBRE 2020

~ ~ ~

PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 10 novembre 2020, à la Verrière des Cordeliers, 90 place Aristide Briand à Sainte-Colombe (69), sur la convocation qui leur a été adressée le 4 novembre 2020, par le Président de Vienne Condrieu Agglomération.

**Nombre de conseillers en exercice** : 51

**Etaient Présents** :

M. Thierry KOVACS, Président

M. Frédéric BELMONTE, M. Erwann BINET, M. Richard BONNEFOUX, M. Christian BOREL, M. Christophe BOUVIER, M. Jacques BOYER, Mme Dalila BRAHMI, M. Lucien BRUYAS, Mme Michèle CEDRIN, M. Christophe CHARLES, M. Alain CLERC, M. Jean-Yves CURTAUD, M. Martin DAUBREE, Mme Florence DAVID, M. Marc DELEIGUE, Mme Annie DUTRON, Mme Martine FAÏTA, Mme Annick GUICHARD, M. Nicolas HYVERNAT, M. Christian JANIN, M. Max KECHICHIAN, M. Fabien KRAEHN, M. Philippe MARION, Mme Virginie OSTOJIC, M. Denis PEILLOT, Mme Claudine PERROT-BERTON, M. Christian PETREQUIN, M. Isidore POLO, Mme Sophie PORNET, M. Jean PROENÇA, M. Lévon SAKOUNTS, Mme Maryline SILVESTRE, M. Luc THOMAS, M. Jean TISSOT, M. Charles TODARO, Mme Evelyne ZIBOURA.

**Ont donné pouvoir** : M. Patrick CURTAUD à Mme Maryline SILVESTRE, Mme Hilda DERMIDJIAN à M. Jacques BOYER, Mme Anny GELAS à Mme Annie DUTRON, M. Jean-Claude LUCIANO à M. Jean-Yves CURTAUD, Mme Catherine MARTIN à M. Christophe BOUVIER, M. Daniel PARAIRE à M. Lévon SAKOUNTS, Mme Brigitte PHAM-CUC à Mme Sophie PORNET, M. Jean-Paul PHILY à Mme Martine FAÏTA, Mme Dominique ROUX à M. Erwann BINET, Mme Béatrice TRANCHAND à M. Philippe MARION.

**Absents suppléés** : M. Guy MARTINET représenté par sa suppléante Mme Nathalie JOURNOUD, M. Thierry SALLANDRE représenté par sa suppléante Mme Joëlle PAOLUCCI, Mme Blandine VIDOR représentée par son suppléant M. Alain ORENGIA.

**Absent** : M. Malik MAOUCHE.

**Secrétaire de séance** : Mme Annick GUICHARD.

---

Début de séance 19h20.

\*\*\*\*\*

Thierry KOVACS : « Mes chers collègues, je vous propose de rejoindre vos places. Je vais procéder à l'appel. Parfait, nous avons le quorum, nous pouvons délibérer.

Je dois excuser notre Directeur Général des Services qui est positif au COVID. Il passe un mauvais moment. Je crois que c'est d'ailleurs le cas de Guy MARTINET. On a un certain nombre de maires qui ont été touchés. J'en vois certains qui sont revenus, ça nous fait plaisir. Cela permet quand même de rappeler la nécessité de faire attention et de se protéger.

Je dois vous informer et ça sera conforme au règlement intérieur qu'on vous propose, que Madame DAVID m'a fait savoir qu'elle enregistrerait l'ensemble de nos débats. C'est ça Madame DAVID ? »

Florence DAVID : « Je voulais simplement vous informer que je pouvais enregistrer les débats lors de chaque séance du Conseil Communautaire si besoin. »

Thierry KOVACS : « Nous avons à approuver le compte rendu du conseil communautaire du 13 octobre 2020. Est-ce que celui-ci appelle de votre part des observations ou des questionnements ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie.

Pour être complet, vous avez sur table une délibération supplémentaire sur la modification de la composition des commissions thématiques. Je voudrais avoir votre accord pour la rajouter. Un certain nombre de maires, par rapport au conseil du 13 octobre, nous ont fait savoir qu'il y avait eu peut-être une erreur ou un oubli d'un élu dans certaines commissions. Donc cette délibération complémentaire vient compléter les observations qui nous ont été faites depuis le dernier conseil communautaire. Est-ce qu'il y a une opposition à ce que nous rajoutions ce point-là ? Non, donc on le verra tout de suite après. Merci. »

\*\*\*\*\*

1. ADMINISTRATION GENERALE – Adoption du règlement intérieur de Vienne Condrieu Agglomération

Claudine PERROT-BERTON : « Chers collègues, après les élections municipales de mars et de juin 2020 et l'installation du nouveau conseil communautaire, l'Agglomération dispose d'un délai de six mois pour adopter son règlement intérieur conformément à l'article L2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) par renvoi de l'article L 5211-1 du CGCT.

Par délibération du 15 septembre 2020 le conseil communautaire a décidé de constituer un groupe de travail chargé de faire une proposition de règlement intérieur, composé des personnes suivantes : Madame Claudine PERROT-BERTON, Monsieur Denis PEILLOT, Monsieur Christophe BOUVIER et Madame Florence DAVID. Le Président a également participé au groupe de travail.

Ce groupe s'est réuni et propose le règlement intérieur joint à la présente délibération. Ce règlement intérieur reprend les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives au conseil communautaire, au Bureau et aux commissions et a été mis à jour avec les dernières évolutions législatives (dématisation des convocations du conseil communautaire, information des conseillers municipaux sur les affaires de la communauté d'agglomération, possibilité de tenir le conseil par téléconférence). Quelques autres précisions ont également été ajoutées (articles 2.1 et 2.9).

Je vous propose d'approuver le règlement intérieur joint en annexe à la présente délibération. »

Thierry KOVACS : « On remercie les élus qui se sont investis dans ce groupe de travail. On est parvenu à un consensus. La proposition qui vous est faite est issue des échanges que nous avons eus dans ce groupe de travail. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le règlement intérieur de Vienne Condrieu Agglomération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

1 Bis. ADMINISTRATION GENERALE – Modification de la composition des commissions thématiques

Thierry KOVACS : « Le rapport suivant, c'est celui que vous m'avez autorisé à rajouter. Vous avez les compléments qui vous sont donnés dans le rapport. Est-ce que celui-ci appelle de votre part des observations ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie.

Je vous rappelle que chaque année, alors on ne le fera pas là au mois de décembre, mais qu'en novembre ou décembre 2021, il y aura la possibilité pour ceux qui voudraient changer de commission ou de compléter de revoir cette composition. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**DIT** que les commissions thématiques instituées par délibération du conseil communautaire du 15 septembre 2020 sont composées du Président de Vienne Condrieu Agglomération ou son représentant et des membres dont la liste sera actualisée suite aux modifications prévues à la présente délibération.

**AUTORISE** le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

2. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Aide directe régionale au développement des petites entreprises du commerce, de l'artisanat et des services avec point de vente

Fabien KRAEHN : « Il s'agit d'une délibération que nous retrouvons à chaque conseil communautaire. Elle concerne les aides aux commerces qui réalisent des investissements en matière d'accessibilité, de mise en sécurité du local, de rénovation, d'économie d'énergie.

Nous vous proposons 5 nouveaux dossiers ce soir pour un montant total versé par l'Agglo de 12 194.70 €.

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le montant maximum des subventions allouées dans le cadre des aides directes aux entreprises :

| Entreprises                     | Subvention Vienne Condrieu Agglomération | Subvention Commune | Subvention globale (Agglo / Commune / Région) |
|---------------------------------|--|--------------------|---|
| Aperi'Klub - LBS                | 3 000 €                                  | 3 000 €            | 16 000 €                                      |
| Sylver Select                   | 2 423.70 €                               | 2 423.70 €         | 8 079 €                                       |
| Tabac Presse lafrate            | 1 776 €                                  | 1 776 €            | 5 920 €                                       |
| Poisson d'avril                 | 1 995 €                                  | 1 995 €            | 6 650 €                                       |
| Au fut et à mesure – JF Gestion | 3 000 €                                  | 3 000 €            | 16 000 €                                      |

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

3. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Commerce : Avis de Vienne Condrieu Agglomération sur l'ouverture dominicale 2021

Fabien KRAEHN : « Chaque année, certaines communes sollicitent l'intercommunalité pour donner un avis consultatif sur l'ouverture dominicale des commerces de détail pour 12 dimanches par an. L'ouverture de 5 dimanches relève du conseil municipal.

Cette année, les communes d'Ampuis, Condrieu, Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Estrablin, Pont-Evêque et Vienne ont sollicité l'avis de Vienne Condrieu agglomération. Je vous propose d'émettre un avis favorable.

Info complémentaire : seuls les commerce de détail avec des salariés sont concernés car les travailleurs indépendants doivent uniquement respecter la convention collective de la profession. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? »

Florence DAVID : « J'avais une question. Est-ce que c'est une question qui est annuelle, c'est-à-dire qu'elle se répète chaque année ou c'est exceptionnel en raison du Covid ? »

Fabien KRAEHN : « C'est chaque année, ça date de la loi Macron de 2015. »

Florence DAVID : « Je sais bien, mais je voulais savoir si c'était quelque chose qui allait se répéter chaque année ou si c'était encore une fois une mesure qui était prise exceptionnellement cette année. Pour vous dire la raison, c'est simplement que j'ai été sollicitée par des personnes qui elles-mêmes se voient imposer le travail dominical dans certaines grandes enseignes et la raison pour laquelle je vais voter « pour » cette année, c'est tout simplement qu'on est en période de crise économique et donc la situation est un peu compliquée.

Il n'empêche qu'en temps normal, on méconnaît je pense la situation des salariés notamment des grandes enseignes qui se trouvent contraints, même si j'entends bien que la loi prévoit que normalement le travail dominical se fait sur la base du volontariat.

Parce-que quand on parle de commerces de détail, ce qui est le cas dans la délibération, eh bien le commerce de détail c'est trompeur, c'est uniquement la vente à destination des particuliers, mais ça vise également les grandes enseignes. Or j'ai une personne qui m'a sollicitée, une mère de famille, mère célibataire qui a ses enfants une fois tous les 15 jours qui se trouve dans une grande enseigne dont je tairais le nom, qui a fait une approbation par le CSE sur cette ouverture au travail dominical. Le SCE a voté majoritairement contre. Sur 100 salariés, 80 se disent hostiles au travail dominical et seulement 7 se disent favorables à ce travail dominical. Il n'empêche que ce travail dominical va s'effectuer, donc contre l'avis des salariés.

Donc, j'entends encore une fois qu'on est en période de crise sanitaire. Qu'il va falloir qu'on se retrouve tous les manches pendant les prochains mois, mais je voterai contre cette proposition l'année prochaine pour une raison très simple, c'est que je pense qu'on ne prend pas en compte, notamment par le biais éventuellement de consultation, le bien être ou l'absence de bien être que peut provoquer ce travail dominical sur le territoire. Parce que quand on est encore une fois un parent séparé, qu'on ne voit ses enfants que tous les 15 jours le week-end, eh bien il est difficile potentiellement de refuser le travail le dimanche et en même temps on ne peut pas retrouver ce regroupement familial le seul jour de la semaine qu'il serait possible. »

Thierry KOVACS : « D'abord, il y a un certain nombre de grandes enseignes qui sont ouvertes tous les dimanches et ces enseignes-là font travailler pour beaucoup les étudiants qui sont très heureux de pouvoir travailler à un moment dans la semaine pour avoir un salaire. Je pense que ce n'est pas tant de s'opposer ou d'être pour le travail dominical, c'est l'arsenal législatif qu'il faut probablement faire évoluer, pour faire en sorte que le personnel qui ne serait pas volontaire, qui ne voudrait pas parce qu'il veut préserver sa vie familiale, parce qu'il veut garder son enfant dans des couples qui sont parfois recomposés ou séparés, puissent effectivement le faire. Je suis d'accord avec vous, il y a un constat. Mais sur la solution je pense que c'est plus l'appareil législatif qu'il faut faire évoluer ou mieux appliquer que d'empêcher un certain nombre de commerces de pouvoir le faire, parce qu'après, c'est le commerce en ligne qui peut prendre le pas dessus. »

Florence DAVID : « Je suis totalement d'accord, c'est effectivement le travail législatif et réglementaire qui doit évoluer sur la question. Il n'empêche qu'il y a aussi une autre configuration qui n'a pas été prise en compte. C'est que finalement le bénéfice lié à ce travail dominical est assez peu mesuré et finalement a assez peu de bénéfice en terme de chiffres d'affaires pour ces entreprises si on le rapporte au coût du travail qui est augmenté par 2 pour ces journées-là. Je comprends bien que ce n'est pas les pouvoirs de l'Agglo de déterminer sur la totalité du territoire. Je souhaitais juste attirer l'attention sur le fait que même si les intentions sont bonnes d'avoir une unité économique sur le territoire, de manière générale, il y a quand même un effet néfaste pour le côté familial et le regroupement familial sur au moins une journée dans la semaine. »

Martine FAÏTA : « Moi, j'avais cette réflexion, donc je me suis rapprochée des grandes surfaces qui étaient sur ma commune et je me suis rendue compte qu'il y avait beaucoup d'étudiants et ces étudiants ont besoin aussi de se faire un peu d'argent et de travailler quelques fois le samedi et le dimanche matin. Après si on veut aller plus loin, pour la boulangerie on est bien content qu'elle soit ouverte pour nous servir le pain. Je pense que la Loi est mal faite mais dans nos petits villages, si on ne garde pas ça, je pense que ce sera compliqué. »

Thierry KOVACS : « Attention, il faut faire la distinction entre l'autorisation du dimanche pour des raisons de législation sociale de l'ouverture le dimanche effectif. Il y a tout un tas de commerces et pas que les petits qui sont ouverts tous les dimanches, même sans cette délibération-là. Au-delà de la délibération qu'on prend, le sujet que vous posez est plus large. »

Christophe BOUVIER : « Chasse-sur Rhône fait partie des communes qui demandent l'avis de l'Agglo. C'est un sujet qui revient chaque année depuis cette loi de 2015. Il ne faut pas oublier qu'on est entouré surtout pour nous, Chasse-sur Rhône, de zones qui ne dépendent pas de Vienne Condrieu Agglomération notamment la zone de Givors. Et ce que la Loi prévoit, c'est que la décision revient à chaque EPCI mais il n'y a pas de cohérence à 2 kms près et c'est pour ça qu'il ne faut pas décider seul dans notre coin. Il faut bien regarder ce qu'il se passe de l'autre côté.

Et deuxième point, mais c'est ce qu'a dit Martine, c'est le commerce en ligne qui gagne quand les commerces sont obligés de fermer. Par rapport à ça, on a eu débat à Chasse-sur Rhône parce qu'on a une nouvelle municipalité et on prenait la suite de ce qui se passait jusqu'à maintenant. On est rapidement arrivé à la conclusion que cette année, même s'ils avaient le droit d'ouvrir 12 dimanches, avec les fermetures qu'ils ont eues au printemps et les fermetures qu'ils ont en ce moment et bien ils ne vont même pas arriver à les faire.

Et d'un autre côté, on a quand même trois surfaces alimentaires qui sont ouvertes le dimanche matin à Chasse-sur-Rhône, les magasins Géant, Lidl et Grand Frais. C'est déjà acté qu'il y ait une partie de la grande distribution qui est sur le territoire de la commune qui est déjà ouverte.

Donc aujourd'hui, c'est plutôt à l'échelle nationale qu'il faut réfléchir sur ces 12 dimanches et ne pas le faire porter sur le dos des communes. C'est toujours ambigu et je comprends le propos de dire : oui il y a la vie de famille, oui il y a la vie associative mais d'un autre côté c'est le commerçant en ligne qui gagnera si jamais on est obligé de fermer ces surfaces-là ces jours-là. Donc la loi doit être mieux faite à mon avis et s'adapter à ça. »

Thierry KOVACS : « Donc nous sommes tous d'accord. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'ouverture dominicale au-delà des 5 premiers dimanches sur les communes d'Ampuis, Condrieu, Chasse-sur-Rhône, Chonas-l'Amballan, Estrablin, Pont-Evêque et Vienne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

4. DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Construction d'un parking en ouvrage sur l'Espace St Germain : approbation de l'avant-projet Définitif

Martine FAÏTA : « Cette délibération vient dans la suite de décisions précédentes relatives à l'espace St Germain. Comme vous le savez, l'espace St Germain est d'intérêt communautaire en tant que parc d'activités tertiaires. A ce titre, l'Agglo a lancé une procédure visant à la construction d'un parking en ouvrage, afin de répondre à la problématique de stationnement et d'occupation des espaces publics.

Après avoir lancé la procédure de concours de maîtrise d'œuvre il y a un an (1er octobre 2019), la délibération de ce soir vous propose de retenir le groupement dont le mandataire est le cabinet OS Architectes pour la construction du parking en ouvrage. Le coût des travaux retenu est de 3 803 145 € HT. Le tableau annexe vous détaille les frais d'études et les prestations diverses qui s'ajoutent aux coûts des travaux et qui constitue l'ensemble de l'opération.

Il vous est demandé d'approuver les enveloppes financières intégrant la rémunération du Maître d'œuvre et d'autoriser le lancement de la phase suivante à savoir celle de la consultation des travaux. Avec les études réalisées, nous avons pu augmenter le nombre de places et le porter à 280, avec 5 niveaux, ce qui explique l'évolution du coût prévisionnel. A noter que cette opération s'inscrit dans une réflexion plus large menée par la Ville de Vienne sur le stationnement de l'espace St Germain et de ses abords.

Enfin, comme tous les gros projets de l'Agglo, cet ouvrage sera équipé de panneaux photovoltaïques. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'avant-projet définitif remis en date du 20 octobre 2020 concernant la construction d'un parking en ouvrage sur l'Espace St Germain.

**ARRÊTE** l'enveloppe financière prévisionnelle des travaux à 3 803 145 € HT et le coût d'opération à 4 850 000 € HT.

**FIXE** le coût de rémunération définitif du Maître d'œuvre au montant de 565 830.76 € HT intégrant l'ensemble des missions (mission de base au taux de 13.7%, missions complémentaires SSI et OPC).

**AUTORISE** le lancement d'une consultation travaux dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à l'article 2123-1 du code de la commande publique.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter une subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes au titre du Contrat Ambition Région.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

5. TOURISME – Base nautique de Condrieu les Roches : Délégation de service public pour la gestion de la base nautique – Adoption du rapport d'activités 2019

Christian BOREL : « Comme vous le savez, Vienne Condrieu Agglomération est devenue, dès le moment de sa création l'autorité délégante du contrat de DSP de la base nautique, succédant ainsi au SYRIPEL.

Chaque année le délégataire présente un rapport d'activités. Il vous est proposé de prendre acte du rapport d'activités de l'année 2019. Du fait des derniers mois très particuliers, nous n'avons pas pu présenter ce rapport plus tôt alors même que voyons la fin de la saison 2020.

L'année 2019 fut la 1<sup>ère</sup> année d'exploitation de la société Wam Park. Il faut en effet se rappeler qu'au moment de la reprise en 2018, le délégataire était proche de la faillite et qu'il a fallu retrouver une entreprise capable de gérer le site.

Pour sa première année d'exploitation, le nouveau gestionnaire a dû modifier l'offre pour retrouver un équilibre financier. C'est notamment le cas pour l'activité du petit téléski nautique, les structures gonflables. L'accès au site a également réglementé avec un accès payant, y compris pour les piétons, remboursable sur les activités payantes.

Cet accès règlementé répondait à plusieurs motivations. D'une part pour lutter contre le stationnement dangereux sur la RD4 du public qui voulait éviter de payer le parking. D'autre part pour mieux maîtriser les entrées et répondre à des incivilités qui se répétaient sur le site et venaient régulièrement perturber les usagers et le fonctionnement de la base.

Ces modifications et des économies réalisées sur des charges notamment sur l'activité de restauration ont permis d'arriver à une situation équilibrée alors que l'année 2018 avait présenté un déficit d'environ 100 000 € du délégataire précédent. Logiquement, les chiffres d'affaires sont en général inférieurs à ceux de 2018, le budget réalisé est à la baisse mais avec un meilleur résultat.

Le rapport d'activités 2020 sera présenté au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2021. D'ores et déjà, les résultats sont encourageants puisque le bilan sera positif malgré la crise sanitaire qui a fortement impacté les activités touristiques et de loisirs. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité 2019 de la société Wam Park Lyon Condrieu, délégataire de la délégation de service public pour la gestion de la base nautique de Condrieu Les Roches.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

6. JAZZ A VIENNE – Rapport d'activité Jazz à Vienne 2019-2020

Thierry KOVACS : « Jazz à Vienne est tenu de présenter un rapport d'activités annuel, basé sur un calendrier culturel de septembre à septembre. Il vous est donc présenté le rapport d'activités de septembre 2019 à août 2020.

Evidemment, cet exercice revêt un caractère particulier puisque l'objet essentiel est absent du fait de l'annulation du festival et que l'année s'est arrêtée mi-mars.

Il s'agit donc d'un rapport beaucoup plus succinct que les autres années même s'il permet de mettre en lumière des actions menés par Jazz à Vienne au long de l'année comme avec les centres sociaux, les associations ou les écoles. Il est également fait mention des mesures entreprises depuis avril pour garder le lien avec le public.

Même si ce rapport ne traite pas des aspects financiers, il est important de vous rappeler qu'en plus de l'Agglo, les principaux soutiens au festival que sont La Région Auvergne Rhône Alpes et le Département de l'Isère ont su répondre présent face à l'annulation de Jazz à Vienne, comme des autres festivals en région. Les subventions ont été maintenues (2 x 150 000 €), permettant ainsi à Jazz à Vienne de maintenir l'essentiel et de s'autoriser à imaginer le festival 2021.

Jazz à Vienne est toujours là. Les équipes sont très motivées et préparent 2021, en tenant compte des circonstances particulières. Nous avons tous besoin de se projeter vers du positif. Je crois pouvoir dire que des annonces seront faites début décembre.

J'en profite pour remercier l'ensemble des équipes et en premier lieu le Directeur Général Adjoint qui est Directeur de Jazz à Vienne.

Est-ce qu'il y a des questions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** du rapport d'activités de Jazz à Vienne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

#### 7. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – Bilan d'activité 2019

Christian PETREQUIN : « La loi NOTRe prévoit que nous examinons chaque année le bilan d'activité du Conseil de Développement.

Pour 2019, nous pouvons retenir qu'il s'est réuni en moyenne 4 fois par mois pour traiter essentiellement :

- de la qualité de l'air en lien avec le Plan Climat Air Energie Territorial,
- de la mobilité,
- de l'évaluation de la politique publique.

Avez-vous des remarques ou des questions ? »

Thierry KOVACS : « Merci. Pas de remarque ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** du Bilan d'activité 2019 du Conseil de Développement.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

#### 8. CONSEIL DE DEVELOPPEMENT – Nouveau Protocole de Coopération entre l'Agglo et le Conseil de Développement

Christian PETREQUIN : « - La Loi « engagement et proximité » de 2019 précise que « le Président est tenu d'inscrire à l'ordre du jour du conseil un débat et une délibération sur les conditions et les modalités de consultation du conseil de développement et d'association de la population à la conception, à la mise en œuvre ou à l'évaluation des politiques de l'intercommunalité. »

Si globalement sur sa composition, son fonctionnement et les moyens alloués au CdD nous prévoyons de maintenir ce qui fonctionne depuis plusieurs années ; ce début de mandat est pour nous l'occasion de clarifier et de renforcer les missions du Conseil de Développement.

Nous souhaitons élargir le champ de son action et lui proposons 3 missions principales :

- Accompagner l'Agglo et les communes qui le souhaitent en matière de concertation : méthode et suivi de la mise en œuvre,
- Participer à la démarche d'évaluation de l'Agglomération : regard croisé sur les indicateurs, contribution au bilan annuel d'évaluation, appréciations ...
- Continuer à rendre des avis (un par an environ) via des saisines ou des auto-saisines.

Avez-vous des questions ? »

Thierry KOVACS : « Merci. Pas de questions ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le Protocole de Coopération avec le Conseil de Développement pour la période 2020-2026.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

9. AMENAGEMENT URBAIN – Urbanisme : Approbation de la modification n°1 du P.L.U. de la commune d'Ampuis

Luc THOMAS : « La procédure de modification n°1 du PLU de la commune d'Ampuis a été engagée afin de prévoir l'aménagement d'un espace public et de permettre la réalisation d'un projet de construction d'une résidence pour personnes âgées accueillant également de jeunes résidents.

Des modifications ont été apportées au PLU telles que :

- la suppression d'une servitude de mixité sociale,
- la mise à jour de l'Orientation d'Aménagement et de Programmation,
- la création et la suppression d'emplacements réservés
- la délimitation de la zone AUB

Le projet de modification n°1 du PLU de Ampuis a fait l'objet d'une enquête publique et les personnes publiques associées ont été consultées.

La commune d'Ampuis a validé le projet de modification du PLU, il est donc prêt pour être approuvé.

Monsieur le Maire souhaitez-vous apporter des compléments ou des précisions sur ce projet de PLU ? »

Gérard BONNEFOUX : « Bonsoir à tous, merci Luc pour cette présentation. En effet la commune d'Ampuis souhaite aménager dans son centre bourg, sur un site stratégique une création d'une résidence pour personnes âgées, ça faisait partie de notre projet de mandat et pour ça on avait besoin de modifier notre PLU.

Je remercie aussi les services de l'Agglo qui ont beaucoup travaillé pour modifier ce PLU qui nous permet de tenir le timing. On espère sur ce projet un dépôt de permis de construire en 2021 pour une livraison fin 2022. Merci à tous. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le projet de P.L.U,

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

Conformément à l'article R.153-21 du Code de l'Urbanisme, le dossier du Plan Local d'Urbanisme est tenu à la disposition du Public :

- à la Mairie de Ampuis
- au siège de Vienne Condrieu Agglomération



- à la Sous-Préfecture de VIENNE - Bureau des Affaires Communales

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en Mairie de Ampuis et au siège de Vienne Condrieu Agglomération durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme.

La présente délibération sera exécutoire après accomplissement de la dernière des mesures de publicité conformément à l'article L.153-23 du Code de l'Urbanisme ; la date à prendre en compte pour l'affichage au siège de l'Agglomération étant celle du premier jour où il est effectué.

10. HABITAT – Programme Local de l'Habitat du Pays Viennois : aides financières pour la réhabilitation de logements locatifs sociaux à Vienne

Christophe CHARLES : « L'Agglomération est sollicitée pour le financement de trois opérations de réhabilitations portées par Advivo situées sur la commune de Vienne.

Juste pour rappel, c'est en lien avec le PLH que les communautés de ViennAgglo et la région de Condrieu ont défini leurs dispositifs financiers en faveur des opérations de logement social. Les objectifs et les plans d'actions ainsi que les aides financières versées aux opérateurs sociaux pour améliorer l'équilibre financier des opérations de logement social sont maintenues, ceci jusqu'à l'adoption du nouveau PLH.

| Nom de l'Opération | Nombre de logements sociaux | Montant de la subvention |
|--------------------|-----------------------------|--------------------------|
| « Quai Riondet »   | 32 logements                | 32 000 €                 |
| « Quai Pasteur »   | 114 logements               | 114 000 €                |
| « Nymphéas 1 »     | 29 logements                | 29 000 €                 |

Le projet répond aux objectifs fixés dans le règlement d'attribution du PLH. »

Thierry KOVACS : « Merci, et pour être complet, le quai Riondet où il y a 32 000 € de subvention, Advivo va investir 541 100 €, pour le quai Pasteur 3 690 000 € et pour les « Nymphéa 1 », c'est 596 000 € de travaux qui vont être engagés notamment des travaux d'isolation thermique avec une amélioration de la performance énergétique des bâtiments à chaque fois.

Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant total de 32 000 € en vue de la réhabilitation de 32 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération "Quai Riondet" à Vienne. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1 000 € par logement réhabilité.

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant total de 114 000 € en vue de la réhabilitation de 114 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération "Quai Pasteur" à Vienne. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1 000 € par logement réhabilité.

**APPROUVE** l'octroi d'une subvention à Advivo d'un montant total de 29 000 € en vue de la réhabilitation de 29 logements locatifs sociaux dans le cadre de l'opération "Nymphéas" à Vienne. Cette subvention correspondant à une aide forfaitaire de 1 000 € par logement réhabilité.

**APPROUVE** les modalités suivantes pour le versement de l'aide de Vienne Condrieu Agglomération, s'agissant d'une opération de réhabilitation : 50 % de l'aide sera versée sur présentation de l'ordre de service, puis les 50% restants sur présentation de la Déclaration attestant de l'achèvement et la Conformité des Travaux.

Une convention de partenariat entre l'Agglomération et l'opérateur précisera le contenu et les modalités de réalisation de chaque opération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

11. COHESION SOCIALE – Gens du voyage - Délégation de service public (DSP) pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Adoption du rapport d'activités 2019

Christophe CHARLES : « Nous nous apprêtons à délibérer sur les bilans 2019 de gestion des aires d'accueil des gens du voyage dans le cadre de la DSP (délégation de service public) qui est assurée par la société Régiss'Aire pour 5 ans.

Pour mémoire l'Agglo comprend deux aires d'accueil, à Chasse-sur-Rhône et Pont-Evêque, et une aire de grand passage à Vienne.

Les bilans 2019 montrent que la fréquentation des aires augmente ; en particulier, la durée des séjours s'allonge à Pont-Evêque, en raison notamment de la scolarisation des enfants, ce qui est une bonne nouvelle pour leurs parcours.

Les impayés, s'ils augmentent légèrement par rapport à l'an dernier, demeurent très en-deçà des niveaux qu'ils avaient atteints à la fin de la précédente DSP (ex. pour l'aire de passage de Chasse-sur-Rhône : impayés passés de 18 000€ en 2016 à 800€ en 2019). La situation a été largement améliorée depuis 2018, grâce à un suivi rigoureux et l'enclenchement de procédures quand ça s'avère nécessaire.

On peut noter qu'en 2019 comme l'année précédente, l'ALT2 (Aide au logement temporaire), l'aide versée par l'Etat au gestionnaire pour contribuer au coût de gestion, a diminué, essentiellement en raison de nouvelles modalités de calcul de l'aide (30 000€ versés en 2019 contre 55 000€ en 2017).

On ne peut que regretter cette baisse étant donné les besoins. L'Agglomération s'attache à compenser auprès du gestionnaire la baisse qui est indépendante de son activité et simplement due aux changements de calcul décidés par l'Etat. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activités 2019 de la société Régiss'Aire, délégataire de la délégation de service public pour la gestion des aires d'accueil des gens du voyage de Vienne Condrieu Agglomération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

12. COHESION SOCIALE – Programme de Réussite Educative – financement complémentaire Agence Nationale de la Cohésion des Territoires 2020

Philippe MARION : « Le Programme de Réussite Educative (PRE) découle de la politique de la ville. Il vise à « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite. Il vise à accompagner, dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité et des retards scolaires en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement »

Pour ce faire, une équipe pluridisciplinaire est mobilisée de manière à proposer aux enfants et à leurs parents un parcours « sur-mesure ». Depuis le 1er janvier 2020, le PRE accompagne 257 enfants.

L'Etat, par le biais de l'Agence Nationale pour la Cohésion des territoires (ANCT), est le principal financeur du PRE de l'Agglo (150 000 €/an soit 75% du budget).

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'ANCT a décidé de renforcer les Programmes de Réussite Educative pour faire face aux risques de décrochage scolaire en Quartiers Politiques de la Ville. Ainsi, l'Etat propose d'octroyer au PRE de l'Agglo, une subvention supplémentaire pour l'année 2020 de 10 000 €.

Cette subvention supplémentaire va permettre de mettre en place cinq ateliers de 5 enfants maximum, ayant pour objectif de faciliter la reprise de scolarité après le confinement. Ces ateliers sont pensés avec les établissements scolaires.

Je me permettrais d'ajouter, pour avoir rencontré les personnes qui travaillent au niveau de ce programme de réussite éducative, qu'ils font un travail de fourmi très important, essentiellement 2 personnes qui suivent ces 257 enfants. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la demande de subvention supplémentaire de 10 000 € auprès de l'ANCT.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

13. COHESION SOCIALE – Politique sociale de l'habitat - Convention d'utilité sociale 2020-2026 d'Alliade Habitat

Philippe MARION : « Nous nous apprêtons à délibérer sur la « Convention d'utilité sociale » (dite CUS) portée par le bailleur social Alliade Habitat qui compte 108 logements sociaux sur le territoire de l'agglomération.

Cette convention est en quelque sorte un contrat d'objectifs que chaque bailleur doit obligatoirement signer avec l'Etat pour 6 ans. Les EPCI concernés peuvent s'ils le souhaitent être également signataires.

Ces conventions couvrent l'ensemble des champs d'intervention des bailleurs (développement du parc, réhabilitation énergétique, gestion sociale, attribution des logements sociaux...). Des objectifs chiffrés et des indicateurs de suivi sont prévus pour chacun de ces thèmes.

Vienne Condrieu Agglomération a fait le choix d'être signataire de l'ensemble des CUS des bailleurs qui ont du parc sur son territoire.

L'intérêt pour l'Agglo est de pouvoir mieux connaître et suivre plus précisément les projets des différents bailleurs sociaux, quelle que soit l'importance de leur parc. Ainsi, 5 CUS ont déjà été signées à ce jour et plusieurs autres vont être prochainement délibérées.

Ces conventions n'entraînent aucune conséquence financière pour l'Agglo. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** de la convention d'utilité sociale élaborée par Alliade Habitat pour la période 2020-2026,

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

14. COHESION SOCIALE – Subvention à l'association France Victimes 38 - APRESS

Philippe MARION : « L'Agglo soutient depuis 2007 l'action d'aide, de soutien et d'accompagnement des victimes de France Victimes 38 - APRESS.

L'objectif de cette association est de soutenir les victimes par :

- Un accueil, une écoute et une évaluation des besoins ;
- Une information sur les différentes procédures d'indemnisation, et une aide dans la constitution de dossiers pour faire valoir leurs droits ;

- Un accompagnement tout au long des procédures, et une orientation vers les professionnels compétents ;
- Un soutien psychologique et moral avec orientation vers les professionnels de santé. Elle regroupe pour cela des juristes et des psychologues.

Sur 3 500 personnes reçues par l'Association, 34% sont domiciliées sur le territoire de Vienne Condrieu Agglomération. La subvention proposée à cette association est de 45 000 € comme en 2019. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention à France Victimes 38 - APRESS, au titre de l'année 2020, d'un montant de 45 000 €.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

15. COHESION SOCIALE – Subvention à l'association OSJ (Œuvre saint Joseph) pour l'activité Trait d'Union

Philippe MARION : « L'activité Trait d'Union portée par l'association OSJ, intervient dans le cadre de séparations difficiles et veille à l'intérêt des enfants dans les procédures de divorces.

Cette activité se caractérise par :

- Un espace de rencontre médiatisé entre un parent et son enfant dans un lieu neutre ou sur le lieu d'exercice du droit de visite.
- Une médiation familiale effectuée par une médiatrice lors du divorce ou de séparation de parents et lors de conflits intergénérationnels.

Sur les secteurs de Vienne Condrieu Agglomération et Entre Bièvre et Rhône Communauté :

- 103 familles ont sollicité le service sur ces différentes antennes,
- 41 médiations familiales ont été réalisées.

La subvention proposée à cette association est de 21 500 € comme en 2019. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention à l'OSJ pour l'activité de Trait d'Union, au titre de l'année 2020, d'un montant de 21 500 €.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

16. COHESION SOCIALE – Versement de subventions aux collèges pour l'année scolaire 2020-2021

Philippe MARION : « Chaque année, l'Agglo verse une subvention aux 5 collèges publics de son territoire.

Ce soutien est dédié à des « actions en direction des familles qui peuvent rencontrer des difficultés financières » et peut permettre de « favoriser des projets jugés particulièrement intéressants ».

Un bilan de l'utilisation effective est réalisé en fin d'année scolaire.

En 2019-2020, cette subvention a notamment permis :

- Au classes de 3ème du collège de l'Isle de participer au festival du cinéma,
- Au collège Grange de participer à un forum des formations,
- Une participation à un voyage en Irlande pour le collège Ponsard,
- La mise en œuvre d'un atelier théâtre au collège Brassens.

Du fait de la crise sanitaire, le collège Bassenon n'a pas utilisé la subvention 2019. Une demande de remboursement a été faite.

Cette subvention, d'un montant global de 11 000 € est répartie entre les 5 collèges publics du territoire en fonction du nombre d'élèves inscrits lors de la rentrée scolaire 2020-2021 dont vous avez les montants. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le versement d'une subvention d'un montant de 11 000 € aux collèges publics du territoire de Vienne Condrieu Agglomération, selon la répartition suivante :

| <b>Etablissements scolaires</b> | <b>Nombre d'élèves<br/>(année scolaire 2020-2021)</b> | <b>Subvention accordée</b> |
|---------------------------------|---|----------------------------|
| Collège de l'Isle               | 644   | 2 220 €                    |
| Collège G. Brassens             | 438   | 1 510 €                    |
| Collège Ponsard                 | 722   | 2 489 €                    |
| Collège C. & G. Grange          | 824   | 2 840 €                    |
| Collège le Bassenon             | 563   | 1 941 €                    |
| <b>Total</b>                    | <b>3 191</b>  | <b>11 000€</b>             |

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

17. COHESION SOCIALE – Emploi Insertion – conventions d'objectifs et de moyens 2020 Mission Locale Isère Rhodanienne et Mission Locale Rhône Sud

Charles TODARO : « Depuis la création de Vienne Condrieu Agglomération, 2 missions locales interviennent sur le territoire de l'EPCI, la Mission Locale Isère Rhodanienne et la Mission Locale Rhône Sud.

L'agglomération est membre des deux Conseils d'Administration et participe financièrement au fonctionnement des structures. Cette participation est actée deux conventions annuelles d'objectifs et de moyens.

Ces conventions reprennent les missions principales des missions locales qui sont l'accueil et l'accompagnement des jeunes de 16 à 25 ans dans toutes les difficultés qu'ils peuvent rencontrer.

Une priorité est cependant donnée à l'insertion professionnelle au travers notamment du PACEA (parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie) et la Garantie Jeune.

La Mission Locale Isère rhodanienne intervient sur les 18 communes iséroises de l'Agglomération et la Mission Locale Rhône Sud sur les 12 communes rhodaniennes. Cette répartition suit les territoires d'interventions des agences de Pôle Emploi de Vienne et de Givors.

Les financements sont définis suivant le nombre d'habitants sur le territoire.

Pour la Mission Locale Isère Rhodanienne, le taux par habitant est voté par son Conseil d'Administration. Pour 2020 celui-ci s'élève à 1.53€ (montant identique depuis plusieurs années).

Pour la Mission Locale Rhône Sud, la participation financière est votée annuellement par la collectivité à laquelle on retranche la valorisation en nature des locaux mis à disposition à Condrieu. Pour 2020, la valorisation de l'apport en nature s'élève donc à 4 020€ (bureau + fluides + accueil).

Pour 2020, il est proposé d'appliquer le même taux par habitant aux 2 structures soit 1.53€ par habitant. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les conventions d'objectifs et de moyens des Missions Locales Isère Rhodanienne et Rhône Sud.

**DÉCIDE** le versement de la subvention financière à la Mission Locale Rhône Sud pour 26 830€  
(20 163 habitants\*1.53-4020€)

**DÉCIDE** le versement de la cotisation à la Mission Locale Isère Rhodanienne de 108 550€  
(70 947 habitants \* 1.53)

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

18. COHESION SOCIALE – Emploi Insertion PLIE – Avenant n° 2 au protocole d'accord du PLIE de 2014-2020, Avenant N° 3 au protocole local sur les interventions du FSE Inclusion sur le département de l'Isère, et demande de subvention FSE pour 2021

Charles TODARO : « Le Plan Local Insertion Emploi (PLIE) est un dispositif qui permet la coordination de l'ensemble des acteurs de l'emploi sur le territoire, tout en organisant l'accueil et l'accompagnement des demandeurs d'emploi les plus en difficultés.

Les axes stratégiques du PLIE ainsi que l'engagement de ses partenaires (l'Etat qui copréside le plan, la Région, les départements de l'Isère et du Rhône, Pôle Emploi et les Missions Locales Isère Rhodanienne et Rhône Sud) sont actés au sein de son document fondateur, le protocole d'accord qui couvre la période 2014-2020.

Cette période correspond à la programmation nationale des Fonds Européens, les PLIE bénéficient en effet depuis leurs créations du Fonds Social Européen (FSE) pour le financement de leurs plans d'actions.

Comme la nouvelle programmation européenne ne sera effective qu'à compter de 2022, le financement de 2021 se fera sur les reliquats des sommes non consommées au niveau départemental.

Pour pouvoir toucher ces fonds nous devons donc :

- Prolonger le protocole d'accord du PLIE d'un an,
- Répartir les reliquats FSE pour 2021 entre l'ensemble des bénéficiaires de l'Isère (le Département de l'Isère, le PLIE Grenoble-Alpes Métropole, le PLIE de la CAPI et le PLIE de Vienne Condrieu Agglomération) pour notre territoire cela concerne aussi les 12 communes du Département du Rhône,
- Faire une nouvelle demande de subvention pour 2021 pour un montant total prévisionnel 530 000€ dont 265 000€ de FSE, le reste étant pris en charge par les Départements de l'Isère et du Rhône (16%), la Politique de la Ville (5%) et l'Agglomération (31%). »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'avenant n°2 au protocole d'accord du PLIE 2014-2020 portant sur la prolongation d'un an du protocole.

**APPROUVE** l'avenant n°3 au protocole local sur les interventions du FSE Inclusion sur le département de l'Isère portant sur la répartition des reliquats de la programmation 2014-2020 et de l'octroi des enveloppes FSE pour 2021.

**APPROUVE** la demande de FSE faite pour 2021 pour un montant prévisionnel de 265 000€.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

19. PETITE ENFANCE – Extension et modernisation de la ludothèque de centre ville à Vienne

Annick GUICHARD : « Tout d'abord si vous en êtes d'accord, nous n'allons pas traiter du rapport 19. En effet, le montage est à affiner et le projet n'est pas abandonné mais il doit être encore travaillé et c'est la raison pour laquelle nous vous proposons de l'aborder au prochain conseil, ça concerne le projet de la Ludothèque. »

20. PETITE ENFANCE – Convention cuisine centrale de Vienne 2021-2025

Annick GUICHARD : « Les repas des structures d'accueil de jeunes enfants sont confectionnés et livrés par la cuisine centrale de la Ville de Vienne dans le cadre d'une convention de moyens de services entre la Ville et l'Agglo. Cette convention arrive à échéance le 31/12/2020. Cette organisation donne satisfaction, en plus de la fourniture des repas, la cuisine centrale apporte son expertise au service Petite enfance pour la mise en place et le suivi de son Plan de Maîtrise Sanitaire (PMS). Il est donc proposé de renouveler cette convention pour la période 2021-2025.

L'Agglo participe au coût de fonctionnement de la cuisine centrale en proportion du volume de repas produits pour les structures Petite enfance. Le montant de la participation financière de l'Agglo est acté pour la première année, les années suivantes seront actualisées dans le cadre d'un avenant. Une régularisation est prévue si l'écart avec le prévisionnel est supérieur à 5%. La participation de Vienne Condrieu Agglomération pour l'année 2021 a été évaluée à 392 000 €. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** la convention de moyens de services portant sur la cuisine centrale de la Ville de Vienne jointe à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

21. PETITE ENFANCE – Avenant 2020 au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Annick GUICHARD : « Une extension d'amplitude d'accueil était prévue à l'Etablissement d'Accueil du Jeunes Enfant (EAJE) la Ronde des Collines, dans le schéma Petite enfance de l'Agglo, ainsi que son regroupement sur un seul site. Cette extension était programmée pour septembre 2021 au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de l'Isère, qui accompagne financièrement les développements en matière d'offre de services Petite Enfance.

L'épidémie de Covid19 a conduit à revoir le fonctionnement de l'EAJE la Ronde des Collines et à mettre en place dès septembre 2020 l'extension d'amplitude de 7 h 30 à 18 h 30 du lundi au vendredi.

Il vous est proposé d'approuver la signature avec la CAF d'un avenant au CEJ, afin d'avancer à 2020 les engagements concernant la Ronde des Collines. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la signature avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère de l'avenant 2020 au Contrat Enfance Jeunesse 2018-2021.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

## 22. TRANSPORTS ET MOBILITES – Rapport d'activité 2019 du délégataire des transports urbains

Nicolas HYVERNAT : « Cette délibération répond à une exigence réglementaire : elle a pour objet de prendre acte du rapport d'activité du délégataire des transports urbains Vienne Mobilités pour l'année 2019. Le rapport étant volumineux, je vais vous souligner quelques grandes tendances de l'année 2019 :

L'année 2019 a été marquée par la continuité des travaux d'aménagement de la plateforme de mobilité avec notamment la livraison du nouvel atelier qui offre à présent un cadre de travail répondant aux normes de sécurité. Ces travaux se sont déroulés tout en assurant une poursuite de l'activité sur site.

### Quelques chiffres clef de 2019 :

→ La société Vienne Mobilités compte 56,7 salariés dont 1 directrice, 8 agents de maîtrise, 4 employés et 47 conducteurs.

→ 8 lignes de bus régulières (qui desservent 4 communes de l'Agglo, Vienne, Pont-Evêque, Chasse-sur-Rhône, Estrablin).

→ 8 lignes de transport à la demande (18 communes desservies) + un service de transport à la demande pour PMR avec en 1,7 personnes en moyenne par trajet. + de 10 600 voyages effectués (+ 0,80% par rapport à 2018).

→ Un service de transport entreprise qui rencontre encore des difficultés pour se développer.

→ 24 bus + 4 minibus (propriété de Vienne Condrieu Agglomération) qui ont parcouru plus de 1000 000 de Km ; 100% des bus sont accessibles au PMR et sont équipés d'un système d'Aide à l'Exploitation et Information voyageurs.

→ Montant recettes commerciales stable par rapport à 2018 : **779 641 € TTC** avec 72% de clients abonnés et 28 % de clients non abonnés.

→ Augmentation de + de 0,7% du nombre de voyages par rapport à 2018 : 1 672 686 voyages

→ 2 ratios en hausse par rapport à 2018 : Recettes/voyages = **0,46** soit + 0,14% par rapport à 2018 ; ratio voyage/km = **1,53** +2,50% par rapport à 2018

→ Vitesse commerciale moyenne **18,75 Km /h**

→ L'indice global qualité du réseau est de 94,6 % soit une progression de + 2,5 % par rapport à 2018.

### Le compte d'exploitation 2019 :

Chiffre d'affaire 2019 : 800 602 € contre 805 680 € en 2018, soit une variation de – 0,6 %

Total produits d'exploitation : 5 045 622 € contre 4 710 385 € au titre de l'année 2018, soit une variation de 7,12 %

Total charges d'exploitation : 4 851 926 € contre 4 746 768 € , soit une variation de 2,22 %

Résultat d'exploitation : 193 770 € contre – 36 384 € au titre de l'année 2018.

Le résultat de l'exercice 2019 se solde par un bénéfice de 129 576 € contre 51 946 € au titre de l'année 2018, soit une variation de + 149 %.

Au 31/12/2019, le total du bilan de la société s'élevait à 1 982 291 € contre 1 798 603 € en 2018, soit une variation de 10,24 %.

A noter : 6000 € lié à du vandalisme et + de 62 000 € liés à de gros travaux sur les bus. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? »



Erwann BINET : « C'était simplement une question sur la tarification. On a eu un débat il y a quelques mois sur cette question-là, dans la mesure où il y a un nombre d'abonnements et de tarifs extrêmement conséquents sur ce réseau, que cela ne participe pas à la lisibilité de son usage par les habitants.

On sait très bien que plus la tarification est attractive, plus c'est simple, plus c'est lisible, plus évidemment les habitants sont enclins à utiliser ces moyens de transports. Là, c'est vrai qu'on a énormément de titres différents qui répondent chacun à des besoins très spécifiques et on voit dans le rapport qu'il y a certains abonnements qui ne touchent que 0,20 % des recettes, 1,25 % des recettes de mémoire. Je me demande si c'est vraiment utile de continuer de faire vivre des abonnements qui finalement ne concernent quasiment personne. T-libre 0,98 %, le Mobi groupe 0,20 %, le Mobi jour 0,52 %, avec en plus une part dans les titres, alors là on parle de pourcentage des recettes, ce n'est pas évidemment le nombre de titres de près de la moitié qui sont hors abonnement des billets à l'unité.

On peut légitimement se poser la question si les abonnements qui sont proposés répondent à la réalité de la demande ? Je voulais savoir si une réflexion allait pouvoir être engagée sur cette question-là en sachant, je pense, qu'on va voter de nouveau les abonnements ? En tous cas vous allez nous proposer un vote sur les abonnements à l'occasion du budget dans quelques mois. »

Thierry KOVACS : « Tout ça c'est historique. Le Mobi groupe c'est : « j'ai un titre à plusieurs pour circuler la journée comme le Mobi jour ». Ce n'est pas un voyage, c'est la possibilité de voyager la journée, c'est quelqu'un qui aurait des démarches à faire dans la ville et qui voudrait passer d'une ligne à l'autre. Alors c'est très faible mais ça répond à quelques usages, en terme de gestion ça ne demande pas plus aujourd'hui, on est dans une grille tarifaire. Est-ce qu'il faut les supprimer ? Pour le moment on travaille sur la prochaine DSP. On a eu deux séances de travail en Bureau, il y en a une troisième pour commencer à bâtir ce qui constituera le cahier des charges de la consultation du prochain délégataire avec une seule délégation.

Je rappelle aujourd'hui que nous avons une DSP ici en rive gauche, une DSP en rive droite, plus des marchés Transport scolaire. On va passer à une seule DSP qui sera de l'ordre de 10 M€ ce qui rendra plus attractif cette DSP. Ce qui va nous permettre d'avoir plusieurs candidats, en tout cas on l'espère. Et dans le cadre de cette réflexion, on se posera la question de la tarification. J'ai déjà interrogé auparavant le Vice-président au transport de la Métropole de Lyon sur une proposition qui avait été faite sur la gratuité de nos réseaux en pic de pollution pour permettre à ceux qui n'ont plus la possibilité d'utiliser leur voiture parce qu'ils n'ont pas le Crit Air qui permet de circuler dans ces pics de pollution.

Ce n'est pas si simple que ça. On a bien des débats et j'ai bien compris que le Sytral et la Métropole de Lyon n'étaient pas prêts à mettre en place la gratuité malgré le changement de la majorité au sein de la Métropole de Lyon. La question de la gratuité doit être posée et elle doit être posée dans un cadre plus large puisqu'on a un certain nombre de personnes qui prennent le réseau, qui prennent ensuite le TER et ensuite prennent le Sytral. Donc, cette question de la tarification sera l'un des sujets que nous aurons à évoquer ensemble. Ça a d'ailleurs été inscrit sur les post-it remis par les élus lors du dernier bureau dans le cadre de la réflexion et que nous devons avoir eus plutôt !

Juste quand même, la tarification c'est presque 780 000 € de recettes. Si le choix c'est de passer à la gratuité, c'est 780 000 € qui devront passer du budget général sur le budget annexe transport. Donc des moyens conséquents devront être trouvés, et on le voit avec les débats qu'on a eus, plutôt une volonté d'accroître l'offre aujourd'hui plus forte que de baisser la tarification. Je ne veux pas présager de l'issue de nos travaux, mais oui vous avez raison, la question de la tarification est un sujet au cœur de la prochaine DSP. »

Florence DAVID : « J'avais des questions purement techniques, comme je n'ai pas eu le temps de vous les poser par écrit, je vous propose de vous les poser par écrit parce que ça ne m'empêchera pas de prendre acte. Je voulais juste puisqu'on parle du renouvellement, vous signaler, peut-être que vous le savez déjà, qu'il y a un groupe de travail des aides-soignants et des agents hospitaliers de manière générale à l'hôpital Lucien Husel qui essayent de réfléchir sur les modes doux de transport et notamment qui m'ont dit qu'ils étaient intéressés pour pouvoir s'associer à la réflexion par rapport à cette DSP. Parce qu'il y a des personnes qui habitent au même endroit qui commencent à travailler aux mêmes horaires et donc ils pourraient être intéressés pour pouvoir faire des propositions. Il y a un grand nombre d'agents qui pourraient être moteur pour ces transports publics en commun. Donc je me suis peut-être avancée, mais que ça pouvait peut-être vous intéresser et que j'allais vous donner les coordonnées au cas où.

Et la deuxième chose, je sais que la consultation sur Internet par rapport au jardin de ville, a eu beaucoup de succès en tout cas des personnes qui m'en ont parlé, je me demandais s'il ne serait pas intéressant de pouvoir faire les mêmes modalités de consultation sur certains points comme les questions que vous avez pu poser en Bureau, à savoir est-ce qu'on doit développer les fréquentations et les fréquences de transports publics en commun par rapport aux pôles d'activités ? Des choses comme ça pour avoir une consultation qui soit plus généralisée sur l'ensemble de l'agglomération. »

Thierry KOVACS : « C'est une question qui est légitime, il faut qu'on se pose la question, vous avez raison. »

Florence DAVID : « C'est une proposition. »

Thierry KOVACS : « Après sur un aménagement d'une aire de jeux dans le jardin de ville, c'est un peu plus simple à appréhender. Le principe de la DSP demande une certaine connaissance, le fonctionnement, la répartition des charges entre le délégataire et le concédant qui nécessite une appropriation. Mais oui, on peut regarder les choses, comment on peut lancer une consultation en ligne, c'est un sujet qu'on pourrait soumettre. »

Florence DAVID : « En fait je pensais vraiment à des questions extrêmement simples comme les premières qui m'ont été posées, à savoir pensez-vous qu'il faille mieux desservir les sites économiques majeurs. Parce que j'entends bien qu'il y ait une grande complexité sur cette DSP, mais il n'empêche que les orientations générales sont certainement très accessibles aux personnes qui utilisent les transports en commun ? »

Thierry KOVACS : « Je peux vous donner la réponse. Est-ce qu'il faut desservir les grandes zones d'activités ? Tout le monde dira oui. Est-ce que c'est de la gare jusqu'à la zone d'activités ? C'est d'où ? C'est pour ça qu'en Bureau on a cette discussion-là. Faut-il desservir les zones d'activités ? Ce sont les entreprises qui payent le versement transport donc qui financent en partie le transport. Est-ce qu'il faut mieux les desservir ? La réponse est oui. Si on fait un sondage ici, tout le monde dirait oui et si vous faites un sondage sur les réseaux sociaux, tout le monde va vous dire oui. Après comment on le fait ? d'où on part ? C'est pour ça que la discussion est plus complexe. Comment on intègre le TER, par exemple, c'est une réflexion qu'on a. Est-ce que le TER devient un élément structurant de notre réseau urbain ? Est-ce qu'au fond il faut que je mette de l'offre entre Vienne et Chasse ou je considère le TER comme un élément de déplacement entre Vienne et Chasse avec 80 TER/jour par exemple ? Mais j'ai une négociation à avoir avec la Région et le TER pour un titre combiné. Ce que j'ai avec T-Libre. Et du coup, est-ce que la liaison, par exemple la desserte des Platières, est-ce qu'elle part de la gare de Givors, est-ce qu'elle part de la gare de Chasse ? D'où part-elle ?

Vous avez cité l'hôpital. On travaille avec l'hôpital et on avait fait d'ailleurs évoluer les horaires de la ligne de l'hôpital avec cette discussion avec la direction et le personnel de l'hôpital. De la même façon on travaille avec les entreprises. On a une entreprise qui est aujourd'hui basée à Grigny qui va s'installer sur la zone des Platières avec du personnel qui vient plutôt de la vallée du Gier et qui s'arrête en gare de Givors. Donc la question c'est comment je fais la liaison entre Givors, Chasse et la zone des Platières ?

Tout ça pour dire quoi ? Oui je suis d'accord d'avoir une consultation, mais en même temps il faut que l'on soit très prudent là-dessus sur les réponses parce que les choses sont beaucoup plus complexes à construire. Mais je retiens votre idée. Voir comment on peut sur des questions qui doivent nous avancer dans notre réflexion mais qui ne nous permettront pas d'avoir la solution. »

Erwann BINET : « Les questions que vous vous posez Monsieur le Président, j'imagine que vous les avez en Bureau aussi justifient-elles justement qu'on fasse une consultation. Ce qui est fait très régulièrement dans le cadre de DSP.

Il est assez courant de consulter les usagers et les habitants. Ce n'est pas pour leur faire dire automatiquement ce qu'on doit décider nous, c'est simplement pour enrichir la réflexion. Il y a des marchés sur lesquels c'est notamment indispensable, les marchés qui ne concernent pas forcément la ville de Vienne et le territoire, mais sur la restauration scolaire c'est très courant de consulter, ce ne sont pas les mêmes enjeux, pas les mêmes sujets.

Je suis d'accord en tout cas ça se fait très couramment. Il ne s'agit pas de demander aux habitants quelles décisions, quoi que l'on pourrait être étonné du caractère assez raisonnable de leurs demandes dès lors qu'on met sur la table tous les éléments y compris les éléments financiers, mais c'est absolument indispensable que les experts d'usages, c'est-à-dire les usagers des réseaux et les futurs usagers, ceux qui souhaiteraient pouvoir les utiliser puissent donner leur avis. Je ne sais pas si vous avez le temps parce que je ne connais pas le calendrier dans lequel vous êtes, mais en tout cas, c'est quelque chose qui se fait vraiment très couramment. »

Thierry KOVACS : « Pour les usagers, je vous rassure, ils le sont aujourd'hui. On consulte les usagers sur l'évolution du réseau et vous avez un groupe d'usagers qui est réuni, il y a des consultations d'usagers, vous avez un groupe d'usagers qui est associé à ces réflexions-là. L'utilisateur aujourd'hui est au cœur. La question qui a été posée : c'est comment on peut faire par rapport à l'ancien questionnaire sur le réaménagement de l'aire ? Enfin je vous le dis il vaut presque mieux faire en ligne, que faire des réunions publiques. On a beaucoup plus de réponses finalement il faut certainement faire les deux. Là ça s'adressait à tout le monde y compris à ceux qui ne prendront jamais le bus et c'est en ça que c'est difficile.

Si nous mettons un bus entre Tupinière - Coup Jarret, Mme David, le centre-ville le samedi matin pour aller faire son marché, est-ce que vous êtes prête à prendre le bus ? Nous avons fait ce questionnaire il y a des années de ça. L'association a aidé à porter ce sujet-là. Il nous fallait au moins trois bus tous les samedis matin. La réalité dans l'usage elle est bien moindre. Attention au questionnaire qui s'adresse à tout le monde y compris à ceux qui n'utiliseront jamais le service. C'est la première précaution qu'il faut qu'on prenne. Et deuxièmement, attention aux questions qu'on pose parce qu'il y a des questions, vous avez 100% de oui, après il y a tout à faire. Je vous rassure M. Binet, les usagers aujourd'hui sont consultés et les élus également. Je crois à la capacité des maires, je crois à la démocratie représentative, l'ensemble des maires en face de moi reçoivent leurs administrés, entendent leurs administrés, sont quelque part une oreille attentive et donc un transmetteur des souhaits de la population de chacune des communes. Ils me semblent aussi bien autorisés à donner leur avis sur la construction d'une DSP et un cahier des charges, ça n'enlève rien au reste.

Donc on en revient au rapport d'activité du réseau L'va. Est-ce qu'il y a d'autres questions ou interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** du rapport d'activité 2019 de la société Vienne Mobilités (Groupe RATV Dev), délégataire du réseau de transport urbain viennois.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

### 23. ASSAINISSEMENT – Rapport d'activité des délégataires de l'assainissement collectif 2019

Alain CLERC : « Les deux délibérations qui suivent répondent à des exigences réglementaires et sont complémentaires c'est pour cette raison que je vais vous les présenter de concert.

La première délibération a pour objet de prendre acte des rapports d'activité des délégataires de l'assainissement collectif pour l'année 2019. Cette délibération doit normalement être prise lors du Conseil communautaire qui suit la date de remise limite de ces rapport fixée au 30 juin et après présentation de ces rapports pour avis en commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Cependant, compte tenu du retard pris suite à la pandémie actuelle, ce délai n'a pu être respecté.

Pour l'année 2019, il y avait au total 7 contrats de DSP actifs en 2019 répartis de la façon suivante :

- 1 contrat dit « secteur Est », détenu par la société Saur qui concerne les communes Les Côtes d'Arey, Jardin, Saint Sorlin de Vienne, Estrablin, Eyzin Pinet, Moidieu Détourbe
- 2 contrats détenus par la société Cholton, l'un concernant la commune d'Ampuis et l'autre la DSP dite « secteur nord » qui regroupe les communes de Saint Romain en Gal, Chasse sur Rhône Seyssuel Chuzelles, Villette de Vienne, Luzinay
- 4 contrats avec la société Suez qui concernent respectivement les communes de Sainte Colombe, Condrieu, Saint-Cyr sur le Rhône et le collecteur Rhône Gier.

Le nombre important de ces contrats s'explique par la prise de compétence récente sur les communes de la rive droite qui s'est accompagnée du transfert des contrats détenus auparavant par ces communes. Par ailleurs, comme vous l'avez sans doute noté à la lecture de cette délibération, deux contrats (Condrieu et Sainte Colombe) arrivaient à échéance au 31/12/2019. A cette date, un nouveau contrat de DSP dit « secteur Ouest » est entré en vigueur qui regroupe les communes de Condrieu, Sainte Colombe et des communes auparavant gérées en régie : Tupin et Semons, Les Haies, Trèves et Longes. Ce contrat est détenu par la société Suez et arrive à échéance le 31/12/2024.

Dans ces conditions je vous propose de prendre acte des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public.

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public suivants :

- Contrat de délégation de service public dit « secteur Nord » regroupant les communes de Saint-Romain-en-Gal, Chasse-sur-Rhône, Seyssuel, Chuzelles, Villette-de-Vienne et Luzinay,
- Contrat de délégation de service public dit « secteur Est » regroupant les communes de Les Côtes d'Arey, Jardin, Saint-Sorlin-de-Vienne, Estrablin, Eyzin-Pinet et Moidieu-Détourbe,
- Contrat de délégation de service public de Sainte-Colombe,
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône,
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis,
- Contrat de délégation de service public de Condrieu,
- Contrat de délégation de service public du collecteur Rhône Gier.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

24. ASSAINISSEMENT – Rapport sur le prix et la qualité de service 2019 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération

Alain CLERC : « La délibération concerne l'adoption du rapport sur le prix et la qualité de service 2019 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération. Ce rapport doit être adopté avant le 30 septembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Cependant, de même que pour l'adoption des RAD, ce délai n'a pu être respecté.

Ce rapport concerne l'ensemble des 8 systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération et non des 7 comme indiqué dans la délibération, il s'agit d'une erreur qu'il convient de corriger. Les stations d'épurations concernées sont les suivantes :

- STEP de Vienne Sud (ex-Systempur)
- STEP de Chasse sur Rhône (ex-SISEC)
- STEP d'Eyzin Pinet
- STEP des Côtes d'Arey
- STEP de Longes
- STEP de les Haies
- STEP de Meyssiez

Je ne vais pas m'appesantir sur ce sujet, mais je souhaiterais vous donner quelques chiffres sur l'assainissement collectif au niveau de l'Agglo qui représente :

- 33 447 abonnés et couvre 91,8% de la population
- 598 km de réseaux d'eaux usées et 151 km de réseaux d'eaux pluviales
- 83 postes de relevage
- 2 bassins de stockage

Vous trouverez également dans ce rapport un retour sur les faits marquants et les principales opérations de cette année. Je souhaiterai revenir sur 3 opérations marquantes dont notamment :

- La reprise en régie de la STEP de Chasse sur Rhône depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 qui était auparavant géré en DSP par Suez,
- L'achèvement des travaux de construction du bassin de stockage et restitution de Luzinay,

- La poursuite des études pour le raccordement de la STEP des Côtes d'Arej et le début de travaux lié à celui (travaux de mise en conformité sur les Côtes d'Arej)

A noter également que ce rapport présente l'activité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) qui est comme vous le savez une compétence exercée en régie sur toute les communes de l'Agglo à l'exception de la commune de Saint Cyr sur le Rhône qui est gérée en DSP.

Je tiens également à rappeler que les communes de Echalas, Loire Sur Rhône et Saint Romain en Gier étant gérées par le SYSEG, elles ne sont pas intégrées dans ce rapport.

Compte tenu du nombre important de rapports envoyé et de leur densité, vous n'avez sans doute pas eu le temps de prendre connaissance de l'intégralité de ces derniers. J'ai cependant à ma disposition des fiches de synthèse (patrimoine affermé, tarifs, volumes et abonnement) concernant les principales caractéristiques de ces contrats et du RPQS et peux, si vous le souhaitez, vous apporter des éclairages complémentaires.

Je vous propose de prendre acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service 2019 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service 2019 des systèmes d'assainissement de Vienne Condrieu Agglomération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

25. ASSAINISSEMENT – Eaux usées : Saint Sorlin de Vienne – les Terres Rouges. Extension du réseau de collecte des eaux usées : refacturation des frais de branchement aux riverains

Alain CLERC : « Les deux délibérations qui suivent ont le même objet et je vais donc vous les présenter de concert. Suite à des travaux d'extension de réseaux d'eau usées prévus au zonage d'assainissement des communes concernés et réalisés par Vienne Condrieu Agglomération, il s'agit de fixer les modalités de remboursement de la partie publique du branchement, ainsi que le prévoit le code de la Santé Publique.

C'est ainsi que Vienne Condrieu Agglomération a réalisé les travaux suivants :

- Opération d'extension du réseau d'eau usées sur le secteur de « Gerbole » sur la commune de Reventin-Vaugris, confiée à l'entreprise MDTP. Cette opération a été achevée en octobre 2020 et a permis de raccorder les riverains pour un coût moyen de 1 769 € HT,
- Opération d'extension du réseau d'eau usées aux « Terres Rouges » à Saint-Sorlin-de-Vienne, confiée à l'entreprise Albertazzi. Cette opération a été achevée en octobre 2020 et a permis de raccorder les riverains pour un coût moyen de 1496 € HT.

Il convient de noter que le prix plus élevé des travaux sur la commune de Reventin-Vaugris s'explique par des raisons techniques (traversée nationale 7, réseaux à dévier, présence de rocher) qui ont renchéri le coût des travaux.

Il convient également de préciser qu'en application de la délibération du 11 janvier 2018 relative à la Participation pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC), les propriétaires devront s'acquitter de cette participation dans les conditions fixées par cette délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? »

Alain ORENGIA : « Je voulais savoir comment ces particuliers ont été intégrés en amont dans le processus, quand ils vont recevoir la facture, est-ce qu'ils s'y attendent ou pas ? »

Alain CLERC : « Oui ils ont été informés suffisamment en amont puisqu'on savait combien allait coûter les travaux approximativement. »

Alain ORENGIA : « Ma question c'est justement entre ce coût approximatif qui leur a été donné et ce qui va leur être proposé 1.769 €, est-ce qu'il y a delta significatif et à quelle échéance ? Est-ce qu'au niveau de la commune on peut faire une médiation ou une information un peu plus précise ? »

Alain CLERC : « Non, ils ont été informés directement. Ils le savent quand ils sont raccordés. »

Alain ORENGIA : « C'est l'Agglo qui gère le recouvrement si j'ai bien compris ? »

Thierry KOVACS : « Rien n'empêche la commune d'informer. Vous appelez les services et on vous donne les éléments. »

Isidore POLO : « Je voulais parler de Saint Sorlin de Vienne en réponse à Monsieur. Nous avons organisé une réunion publique en Mairie et nous avons convié tous les riverains qui devaient être raccordés. Et de mémoire, le prix avait été un peu même surévalué. Je pense que le prix qui est annoncé est vraiment dans la fourchette qui avait été annoncée, tout au moins pour Saint Sorlin. Il n'y aura pas de surprise de ce côté-là. »

Thierry KOVACS : « Merci pour cette précision. Pour Saint Sorlin, je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le remboursement des frais relatifs à la réalisation de la partie publique des branchements au réseau d'eaux usées aux « Terres Rouges » à Saint-Sorlin-de-Vienne. Compte-tenu du montant des travaux engagés, un titre de recette de 1 496 € HT, majorée de la TVA au taux en vigueur, sera émis par Vienne Condrieu Agglomération à l'encontre de chaque propriétaire concerné, étant entendu que ces derniers devront également s'acquitter du paiement de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif, conformément à la délibération n° 18-33 du 11 janvier 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

26. ASSAINISSEMENT – Eaux usées : Reventin-Vaugris – Gerbole. Extension du réseau de collecte des eaux usées : refacturation des frais de branchement aux riverains

Alain CLERC : « présentation faite plus haut »

Thierry KOVACS : « Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le remboursement des frais relatifs à la réalisation de la partie publique des branchements au réseau d'eaux usées à « Gerbole » sur la commune de Reventin-Vaugris. Compte-tenu du montant des travaux engagés, un titre de recette de 1 769 € HT, majorée de la TVA au taux en vigueur, sera émis par Vienne Condrieu Agglomération à l'encontre de chaque propriétaire concerné, étant entendu que ces derniers devront également s'acquitter du paiement de la Participation au Financement de l'Assainissement Collectif, conformément à la délibération n° 18-33 du 11 janvier 2018.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

27. ASSAINISSEMENT – Respect de la Charte de Qualité Nationale des Réseaux d'Assainissement

Alain CLERC : « Il s'agit d'une délibération technique visant à répondre aux exigences de l'Agence de l'eau qui en tant que principal financeur des projets d'assainissement demande que pour tout projet supérieur à 150 000 €HT, les collectivités sollicitant son aide s'engagent à respecter la charte de qualité nationale des réseaux d'assainissement.

Dans le cas de Vienne Condrieu Agglomération, les travaux réalisés respectent d'ores et déjà cette charte et aucun changement substantiel de nos pratiques n'est nécessaire.

Dans le cadre du plan rebond mis en place par l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée, Vienne Condrieu Agglomération envisage ainsi de demander l'aide de l'agence de l'eau sur les projets suivants :

- Pour REVENTIN VAUGRIS : Renforcement collecteur N7 pour une estimation de 631 563 € HT
- Pour CONDRIEU Reprise branchements existants – rue Beau Rivage pour une estimation de 94 468 € HT
- Pour AMPUIS Mise en séparatif – chemin du Bac pour une estimation de 86 000 € HT
- Pour SEYSSUEL Reprise sur réseaux EU, EP et AEP - Chemin du Subelin pour une estimation de 219 000 € HT

Dans ces conditions je vous propose de :

- S'ENGAGER à réaliser selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement les opérations mentionnées précédemment,
- S'ENGAGER à mentionner dans les pièces du Dossier de consultation des entreprises que les opérations seront réalisées sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement
- DIRE que ces principes seront respectés pour toute opération faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**S'ENGAGE** à réaliser selon les principes de la Charte Qualité nationale des réseaux d'assainissement les opérations ci-après :

| COMMUNE          | OPERATION  | DATES TRAVAUX                              | ESTIMATION   |
|------------------|--|--|--------------|
| REVENTIN VAUGRIS | Renforcement collecteur N7                               | De fin nov. 2020 à<br>Fin mars 2021        | 631 563 € HT |
| CONDRIEU         | Reprise branchements existants<br>– rue Beau Rivage      | De début nov 2020 à mi<br>décembre 2020    | 94 468 € HT  |
| AMPUIS           | Mise en séparatif – chemin du<br>Bac                     | De début nov 2020 à mi<br>décembre 2020    | 86 000 € HT  |
| SEYSSUEL         | Reprise sur réseaux EU, EP et<br>AEP - Chemin du Subelin | De mi novembre 2020 à fin<br>décembre 2020 | 219 000 € HT |

**S'ENGAGE** à mentionner dans les pièces du Dossier de consultation des entreprises que les opérations seront réalisées sous charte qualité nationale des réseaux d'assainissement,

**DIT** qu'il respectera les principes de la Charte Qualité Nationale des réseaux d'assainissement et mentionnera dans les pièces du dossier de consultation des entreprises ces principes, pour toute opération à venir et faisant l'objet d'une demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

## 28. EAU – Rapport d'activité des délégués de l'eau 2019

Max KECHICHIAN : « Les deux délibérations qui suivent répondent à des exigences réglementaires relatives aux services d'eau potable et sont complémentaires, c'est pourquoi je vais vous les présenter ensemble.

Avant d'en venir à la présentation détaillée, je vous rappelle que 2019 est une année particulière puisque c'est l'année précédant le transfert de la compétence à l'Agglo qui est compétente depuis le 1<sup>er</sup> janvier dernier.

La première délibération a pour objet de prendre acte des rapports d'activité des délégataires de l'eau pour l'année 2019. Cette délibération doit normalement être prise lors du Conseil communautaire qui suit la date de remise limite de ces rapport fixée au 30 juin, et après présentation de ces rapports pour avis en commission consultative des services publics locaux (CCSPL). Cependant, compte tenu du retard pris suite à la pandémie actuelle, ce délai n'a pu être respecté, la présentation à la CCSPL ayant eu lieu le 2 novembre. Par ailleurs, il faut noter que Vienne Condrieu Agglomération s'est substituée de droit à l'ensemble des obligations des collectivités antérieurement compétente en tant qu'autorité délégante. Il revient donc bien à l'Agglo de contrôler l'activité des délégataires pour l'exercice précédant le transfert.

Pour l'année 2019, il y avait 12 contrats de DSP actifs sur le territoire et qui ont été récupérés par l'Agglo. Vous avez la liste exhaustive dans la délibération mais globalement, il faut retenir que nous avons 3 contrats correspondants aux périmètres d'anciens syndicats qui ont été dissous (Amballon, Nord de Vienne et Saint-Romain/Sainte-Colombe) et 9 contrats communaux. Les 3 délégataires qui interviennent sont SUEZ, SAUR et Cholton. Comme vous l'avez noté dans la délibération, 3 contrats arriveront à échéance prochainement, le 31 décembre 2021 pour les Cotes d'Arej et l'ex syndicat Nord de Vienne et le 30 avril 2022 pour l'ex syndicat de l'Amballon. Nous avons recruté un AMO pour nous accompagner dans la réalisation d'un audit de ces 3 contrats et nous donner des éléments d'appréciation pour choisir le futur mode de gestion, qui se fera en accord avec les communes concernées.

La deuxième délibération concerne l'adoption du rapport sur le prix et la qualité de service 2019 de l'eau. Ce rapport doit être adopté avant le 30 septembre de l'année qui suit la clôture de l'exercice. Cependant, de même que pour l'adoption des RAD, ce délai n'a pu être respecté.

Par ailleurs, il revient à la collectivité compétente d'élaborer ce rapport : c'est donc aux communes antérieurement compétentes de le faire et le présenter à leurs instances. Toutefois, pour les syndicats dissous, c'est à l'agglo de le présenter puisque les syndicats n'ont plus d'existence juridique. C'est pourquoi vous sont présentés les RPQS des ex-syndicats de l'Amballon, du Nord de Vienne et de Saint-Romain/Sainte-Colombe.

Je ne vais pas vous noyer avec les chiffres, mais je souhaite vous donner les principaux au niveau de l'Agglo qui représente :

- environ 36 000 abonnés à l'eau (hors syndicats)
- 9 captages sur le territoire de Vienne-Condrieu-Agglomération
- 798 km de réseaux
- Des rendements de réseaux situés pour la plupart entre 80 et 90%, sauf pour les ex syndicats du Nord de Vienne et de l'Amballon qui se situent autour de 62 %, ce qui s'explique en partie par le caractère rural de ces réseaux (beaucoup de linéaire et peu d'abonnés)

Les principaux faits marquants en 2019 sont les suivants :

- Travaux de réduction des fuites (remplacement de canalisations en amiante-ciment) sur les communes d'Eyzin-Pinet et Meyssiez
- Renouvellement et renforcement du réseau chemin des Allegnières à Chuzelles
- Renouvellement du réseau d'eau Route de Rive de Gier à Saint-Romain-en-Gal, travaux concomitants à la mise en séparatif du réseau d'assainissement
- Mise en service de la nouvelle canalisation d'adduction du Bas service de Vienne (en remplacement de l'ancienne canalisation Bonna)

Compte tenu du nombre important de rapports envoyé et de leur densité, vous n'avez sans doute pas eu le temps de prendre connaissance de l'intégralité de ces derniers. J'ai cependant à ma disposition, tout comme mon collègue Alain Clerc, des fiches de synthèse (patrimoine affermé, tarifs, volumes et abonnement) concernant les principales caractéristiques de ces contrats et du RPQS et peux, si vous le souhaitez, vous apporter des éclairages complémentaires. A défaut de pouvoir vous répondre immédiatement, des compléments écrits pourront vous être apportés.

Dans ces conditions je vous propose de prendre acte des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** des rapports d'activité établis par le délégataire dans le cadre des contrats de délégations de service public de l'eau suivants :

- Contrat de délégation de service public de Tupin-et-Semons,
- Contrat de délégation de service public des Côtes d'Arey,
- Contrat de délégation de service public de Saint-Cyr-sur-le-Rhône,
- Contrat de délégation de service public Loire-sur-Rhône,
- Contrat de délégation de service public d'Ampuis,
- Contrat de délégation de service public de Condrieu,
- Contrat de délégation de service public de Chasse-sur-Rhône,
- Contrat de délégation de service public de Jardin,
- Contrat de délégation de service public de Pont-Evêque,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE de Saint-Romain/Sainte-Colombe,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE de l'Amballon,
- Contrat de délégation de service public de l'ex SIE du Nord de Vienne.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

29. EAU – Rapport 2019 sur le prix et la qualité de service de l'eau pour les syndicats dissous antérieurement compétents : Nord de Vienne, Amballon et Saint-Romain/Sainte-Colombe

Max KECHICHIAN : « Je vous propose de prend acte de la présentation du rapport sur le prix et la qualité de service de l'eau pour les 3 ex-syndicats du Nord de Vienne, de l'Amballon et de Saint-Romain/Sainte-Colombe. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** de la présentation du rapport 2019 sur le prix et la qualité de service de l'eau pour les 3 ex-syndicats du Nord de Vienne, de l'Amballon et de Saint-Romain/Sainte-Colombe,

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

30. ENVIRONNEMENT – Transition énergétique : Partenariat avec Réservoir Sun pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur le futur parking en ouvrage de l'Espace Saint Germain

Denis PEILLOT : « Comme je vous en avais parlé lors du Conseil du 17 Juillet, nous avons lancé le 27 Août une consultation sous forme d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) pour sélectionner un opérateur qui installera et exploitera des panneaux photovoltaïques sur la toiture du futur parking de l'espace St Germain. Les entreprises avaient jusqu'au 30 Septembre pour remettre leur offre.

A l'issue de cette consultation, il est proposé de retenir l'offre de Réservoir Sun qui en contrepartie de la convention d'occupation temporaire de 25 ans versera à l'agglomération une redevance de 85 000 €.

La surface de panneaux est de 1490 m<sup>2</sup> pour une puissance d'installation de plus de 300 kWc représentant la consommation équivalente de 140 foyers. A noter que l'Architecte des Bâtiments de France a validé le plan de calepinage des panneaux. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? »

Erwan BINET : « Denis, est-ce que tu peux nous préciser pourquoi et sur quels critères cette société a été choisie, parce que la délibération est silencieuse sur ce point ? »

Denis PEILLOT : « Oui le Réservoir Sun est une société qui est issue à 50 % d'Engie et de GreenYellow qui est elle-même une filiale de Casino. Donc malgré l'appel à manifestation d'intérêt qui a été déposé dans les temps et sur les plateformes classiques et adaptées, c'est-à-dire les plateformes notamment spécifiques pour les marchés publics online et puis les affiches, seul Réservoir Sun a répondu à la consultation. »

Thierry KOVACS : « Je rappelle juste, il y a des années on dépensait de l'argent pour installer des panneaux photovoltaïques sur le toit. Aujourd'hui on va obtenir 85 000 € de recette pour qu'un opérateur installe sans que ça nous coûte un euro des panneaux photovoltaïques. C'est une façon intelligente de participer à la transition climatique et écologique de notre territoire.

Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le partenariat avec Réservoir Sun pour l'installation et l'exploitation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du futur parking en ouvrage de Saint Germain pour une durée de 25 ans. Une redevance de 85 000 € sera versée par Réservoir Sun à l'Agglo pour la durée totale de la présente mise à disposition.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération notamment la Convention d'Occupation Temporaire.

31. ENVIRONNEMENT – Climat air Energie biodiversité Réponse à l'Appel à Manifestation d'Intérêt de la région relatif au Service d'Accompagnement à la Rénovation Énergétique (SARE).

Denis PEILLOT : « Comme vous le savez nous portons l'ambition d'une neutralité énergétique du territoire d'ici 2050. Cela suppose non seulement de développer les énergies renouvelables mais également la diminution des consommations.

Dans ce cadre, il vous est proposé de répondre d'une part avec le département du Rhône et d'autre part avec le département de l'Isère à l'appel à Manifestation d'intérêt de la région relatif au service d'accompagnement à la rénovation énergétique.

Ceci nous permettra d'assurer dans un premier temps la continuité du financement des espaces info Energie puis d'accompagner la mise en œuvre de la rénovation énergétique. Il s'agit également de lutter contre la précarité énergétique, le dispositif sera articulé avec les dispositifs OPAH, nous travaillons avec Christophe Charles en ce sens.

L'AMI prévoit une contribution financière minimale de 0,5 €/habitant des EPCI. Cela représente environ 46 000 € en 2021 pour l'agglomération. La montée en charge sera évolutive sur 2022 et 2023 ainsi que l'organisation associée. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le principe d'une réponse à l'AMI pour le service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE).

**APPROUVE** le principe d'une réponse commune d'une part avec le département de l'Isère et d'autre part avec le département du Rhône.

**AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à élaborer les réponses à l'AMI en partenariat avec les départements et les autres collectivités concernées.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches associées et signer les conventions tripartites à intervenir afférentes à la présente délibération.

32. ENVIRONNEMENT – Air Energie climat biodiversité : Candidature démarche Territoire à Energie positive période 2

Denis PEILLOT : « Vous savez que nous avons eu une démarche très volontaire, pour ne pas dire volontariste dans le TEPOS. Comme nous venons de le voir avec deux exemples concrets : PV espace St Germain et service d'accompagnement à la rénovation énergétique, l'agglomération porte l'ambition Territoire à Energie Positive (TEPOS). Il s'agit d'une ambition et également d'un accompagnement financier de l'ADEME.

Le TEPOS 1 a porté de nombreux fruits, la liste est longue des projets portés par l'agglomération ou ses partenaires.

Quelques exemples sont exposés en annexe à la délibération qui vous a été soumis. Je retiendrais pour ma part :

- La rénovation de l'éclairage public des communes grâce au fond TEPCV

Près de 2 M€ d'investissement consacrés à cette rénovation.

Le Fonds de concours Intercommunal TEPCV a permis de mettre en place un plan d'action d'ampleur sur le territoire de l'Agglomération. En effet, d'une part les exigences affichées ont permis d'accroître fortement la performance énergétique des points lumineux rénovés avec un minimum de 50 % d'économie d'énergie pouvant atteindre par endroit plus de 70% pour les points lumineux les plus anciens. D'autre part, la prise en charge de 50 % du reste à charge des communes a permis d'amplifier le nombre de points lumineux à rénover. Au total 3600 points lumineux rénovés, avec une économie moyenne de 60% soit près de 1 400 MWh par an.

- La méthanisation des boues de la Station d'épuration des eaux usées (STEP) de Reventin Vaugris, et la mise en place d'une boucle locale BioGNV

Dans le cadre des travaux d'extension et de modernisation de la STEP, le traitement des boues d'épuration a été complètement repensé par l'installation d'un digesteur qui dégrade les matières organiques contenues dans les boues, conduisant ainsi à la production de bio méthane. Près de 6 M€ consacrés pour la valorisation énergétique (digesteur, cogénération puis injection du bio méthane). 2 800 MWh de biogaz réinjectés dans le réseau.

Une partie de ce bio méthane produit à la station d'épuration est réservée pour un usage en bio GNV pour une partie des véhicules lourds de l'agglomération : c'est une première en France. Cette boucle locale est depuis la mise en service récente de la plateforme de mobilité à Pont Evêque avec l'alimentation en gaz de 3 bus une réalité et bientôt pour nos Bennes à ordures ménagères gaz.

Je signale que tous ces projets ont été initiés dans la mandature précédente et je tiens à remercier Isidore Polo pour les travaux d'initialisation et même plus.

- Le projet Agrométhana de méthanisation agricole

Ce projet porté par un groupement d'une trentaine d'exploitations agricoles et situé à Eyzin Pinet est accompagné par l'agglomération depuis sa genèse. Le démarrage du chantier est attendu pour avril 2021. Avec près de 50 000 tonnes de déchets majoritairement lisiers, fumiers, il produira 10 fois plus de bio méthane que la station de Reventin Vaugris. C'est 9105 tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> évités ou 39 000 000 de km voiture par an.

- La ZA du Rocher 100% photovoltaïque

Imposer le recours au panneau photovoltaïque en sélectionnant un tiers investisseur ENGIE et en équipant tous les futurs bâtiments de la zone d'activité afin de créer une zone autonome à moyen terme était une orientation audacieuse, là encore une première en France. L'objectif est de disposer de 40 000 m<sup>2</sup> de panneaux représentant 1700 MWh à terme.

- 3 réseaux de chaleurs bois et 2 projets de réseaux de chaleur urbaines dont celui de Vienne Nord qui permettra très prochainement avec plus de 3000 MWh de chauffer près de 800 logements à partir de chaleur industrielle

- Les nombreuses initiatives pour le photovoltaïque sur la parc ADVIVO, les centrales villageoises...

La dynamique est lancée, il nous faut poursuivre notre engagement et continuer à entraîner nos partenaires habituels mais également les habitants. La sortie du cadastre solaire qui permet à chacun de simuler le potentiel de sa toiture en est une illustration.

L'engagement dans un TEPOS 2 est je pense pour nous tous une évidence. Je vous invite à vous prononcer sur le dépôt d'un dossier de candidature TEPOS 2 auprès de la Région AURA et de l'ADEME sur les bases exposées dans le projet de délibération. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** le dépôt d'un dossier de candidature TEPOS 2 auprès de la Région AURA et de l'ADEME.

**AUTORISE** Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès des différents partenaires de la démarche.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération

### 33. ENVIRONNEMENT – Nature : Adhésion à la Charte Forestière du Pilat- Convention de gouvernance

Isidore POLO : « Nous sommes déjà engagés dans la charte forestière du Bas Dauphiné Bonnevaux depuis 2013.

Je vous propose d'adhérer à la nouvelle charte forestière du Pilat. Celle-ci regroupe le Parc du Pilat, 4 collectivités (Communauté de Communes des Monts du Pilat, Communauté de communes du Pilat Rhodanien, Saint Etienne Métropole et Vienne Condrieu Agglomération, ainsi que FIBOIS 42.)

Fibois 42 est une association départementale de professionnels qui se sont associés pour développer la filière bois dans la Loire. Créée en 1982, elle fédère aujourd'hui 150 adhérents : des professionnels de l'amont à l'aval de la filière, mais aussi des partenaires tels que des établissements de formation, des collectivités, et des associations.

Cette nouvelle charte sera animée par FIBOIS avec une gouvernance non seulement du parc mais aussi des 4 collectivités. La durée de la charte est de 6 ans avec une participation financière de notre part de 3000 €/an.

Elle nous permettra notamment d'agir sur l'ensemble de notre périmètre forestier afin de préserver la séquestration carbone de nos forêts tout en étant attentif à la ressource bois énergie. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** l'engagement de Vienne Condrieu Agglomération dans la nouvelle Charte Forestière du Pilat.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer la Convention de gouvernance de la Charte Forestière du Pilat et tous documents afférents à la présente délibération.

### 34. ADMINISTRATION GENERALE – Conventions de mutualisation avec les communes membres et les EPIC rattachés à l'Agglo pour l'assistance du service commande publique et pour la dématérialisation des marchés publics,

Christian JANIN : « L'Agglo a mis en place depuis plusieurs années des conventions d'assistance en matière de commande publique avec les communes qui souhaitent adhérer à cette mutualisation ainsi qu'avec Jazz à Vienne et l'Office de Tourisme.

Dans le cadre de ce dispositif, le service commun de la commande publique Agglo/Ville de Vienne assure pour les communes ainsi que pour les EPIC :

- Une assistance dans le choix du mode de consultation, dans l'organisation de la consultation et dans l'aide à la rédaction des marchés et des publicités,

- La dématérialisation des marchés publics sur le profil de l'acheteur de l'Agglo,
- La mise en place de groupements de commandes.

En parallèle, la plateforme de dématérialisation de l'Agglo est mise à disposition des communes pour la suite de leurs procédures : ouvertures des offres, dématérialisation des courriers.

L'Agglo intervient donc en appui des communes qui gardent l'entière responsabilité et la maîtrise de leurs marchés.

A ce jour, 22 communes adhèrent à cette mutualisation et les conventions mises en place arrivent à échéance le 31 décembre 2020.

Il est donc proposé de renouveler ces conventions avec les communes de l'Agglo qui souhaitent adhérer à cette mutualisation ainsi qu'avec Jazz à Vienne et l'Office de Tourisme. Un modèle de convention et un projet de délibération ont été envoyés à l'ensemble des communes.

Cette mutualisation fait l'objet d'une facturation annuelle de 1700 euros (coût inchangé) et prendra fin le 31 décembre 2026. Il est important de préciser qu'une grande partie du coût de cette prestation est pris en charge sur les fonds propres de l'Agglo.

Je vous propose d'approuver les projets de convention de mutualisation et d'autoriser le Président à les signer. »

Thierry KOVACS : « Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Des interventions ? Il n'y en a pas. Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**APPROUVE** les projets de convention de mutualisation pour la dématérialisation des marchés publics des communes membres et des EPIC Office de tourisme et Jazz à Vienne et l'assistance du service commande publique. Ces documents sont joints à la présente délibération.

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

35. ADMINISTRATION GENERALE – Délégation de pouvoirs - Compte rendu de mandat - Information au Conseil Communautaire sur les décisions du Président et la passation de marchés publics

Thierry KOVACS : « Vous avez enfin l'ultime rapport qui rend compte des décisions prises en vertu de la délégation de pouvoir que vous avez conféré au Président et la passation des marchés publics.

Est-ce que sur ce rapport il y a des questions ? Je mets aux voix. Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Des non-participations au vote ? Adopté je vous remercie. »

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

**PREND ACTE** des décisions suivantes :

N°20-70 : Convention d'occupation précaire d'un terrain à usage de jardin sis lieudit la Plaine à Saint-Romain-en-Gal (69560) à M. PRAT et Mme WAUCQUIER

N°20-71 : Convention de partenariat avec le Relais pour l'implantation et l'exploitation de conteneurs de collecte des Textiles, Linge, Chaussures (TLC)

N°20-72 : Sortie d'inventaire de deux bus

N°20-73 : Indemnisation aux agriculteurs œuvrant pour la protection de la qualité de l'eau du captage de Gémens à Estrablin, par remise en herbe de parcelles agricoles

N°20-74 : Fixation des vacations des formateurs occasionnels

N°20-75 : Bail précaire de courte durée avec le cabinet d'Experts Comptables BOULLU & Associés

N°20-76 : Bail précaire de courte durée avec le C.I.B.C. Isère

N°20-77 : Délégation d'exercice du droit de préemption à l'EPORA sur le bien cadastré BC 111 sis 24-26 rue Teste du Bailler à Vienne appartenant à Mme Marie WECK

N°20-78 : Convention d'occupation temporaire avec la Société SUD SERVICES

**PREND ACTE** des décisions suivantes prises dans le cadre de la passation de marchés publics :

M20-116: marché conclu avec l'entreprise GUILLAUD TP pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 1: terrassement, pour un montant de 23 561,85 € H.T.

M20-117: marché conclu avec l'entreprise MILLET NIVON pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 2 : gros œuvre, pour un montant de 66 824,02 € H.T

M20-118: marché conclu avec l'entreprise MASSARDIER pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 3 : charpente bois, bardage, bac acier, pour un montant de 49 757,65 € H.T

M20-121: marché conclu avec l'entreprise DECOTEC pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 6 : isolation, doublage, cloisons, faux plafond, peinture, pour un montant de 41 169,69 € H.T

M20-122: marché conclu avec l'entreprise SIAUX pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 7 : chape, carrelage, sol souple, pour un montant de 13 373,17 € H.T

M20-123: marché conclu avec l'entreprise ALAGOZ pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 8 : revêtement de façade, pour un montant de 3 440,7 € H.T

M20-124: marché conclu avec l'entreprise EGCM pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 9 : chauffage vmc plomberie, pour un montant de 23 132,94 € H.T

M20-125: marché conclu avec l'entreprise BEAUX pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 10 : électricité, courant faible, pour un montant de 20 558 € H.T

M20-126: marché conclu avec l'entreprise JARDIN SERVICE pour les travaux d'extension de la crèche des cèdres à Vienne, lot 11 : VRD, aménagements extérieurs, pour un montant de 10 073 € H.T.

M20-127: marché conclu avec l'entreprise BERT CONSULTANT lié à l'assistance juridique, technique et financière permettant le renouvellement de contrats de délégation de service public de l'eau potable pour un montant de 39 800 € H.T

M20-128: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise Socotec Equipement pour le contrôle périodique réglementaire, lot 1 : ascenseurs monte-charge et monte PMR, sans montants minimum ni maximum et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an

M20-129: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise Dekra Industrial pour le contrôle périodique réglementaire lot 2 : équipements sous pression, sans montants minimum ni maximum et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an

M20-130: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise Socotec Equipement pour le contrôle périodique réglementaire lot 3 : appareils de lavage et machines, sans montants minimum ni maximum et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an

M20-131: accord cadre à bons de commande conclu avec l'entreprise Socotec Equipement pour le contrôle périodique réglementaire lot 4 : équipements de travail, sans montants minimum ni maximum et pour une durée de 1 an renouvelable 3 fois 1 an

**AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer les démarches et à signer tous documents afférents à la présente délibération.

\*\*\*\*\*

Nous avons épuisé l'ordre du jour. Merci à vous, merci à la Presse, merci aussi à nos services qui nous ont permis d'organiser dans les meilleures conditions cette séance et merci encore à Marc Deleigue et à la commune de Sainte Colombe de nous avoir accueillis. »

\*\*\*\*\*

Fin de séance à 21h10